

Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE LE 3 JUIN 2024 À 20 H 30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.

Présents:

- Monsieur Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Monsieur Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Monsieur Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5

Absent:

- Monsieur Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Monsieur Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Monsieur Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Amélie Hardy Demers agit à titre de secrétaire d'assemblée

Résolution No 3279-06-24

Dépôt et adoption du premier projet de règlement # 2024-06-08 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les usages conditionnels de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement sur les usages conditionnels afin d'autoriser de plein droit les commerces de produits agricoles de la ferme, sur la ferme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 3 juin 2024 par Jean-Marie Dionne;

SUR PROPOSITION DE MICHEL DESHAIES,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dépose et adopte le premier projet de règlement #2024-06-08 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12.

ADOPTÉE

Donné à Sainte-Cécile-de-Lévrard ce six juin de l'an deux mille vingt-quatre Copie certifiée conforme Aux livres des délibérations

Amélie Hardy Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

Article 1 Modification de l'article 16

L'article 16 est modifié par le retrait du 3e paragraphe au premier alinéa.

Article 2 Modification de l'article 22

L'article 22 est modifié par le retrait du 2^e paragraphe au premier alinéa.

Article 3 Abroger l'article 46

L'article 46 est abrogé.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées dans la Loi.